

CITÉS INTERCULTURELLES – INFORMATIONS GÉNÉRALES

Notre époque cristallise de grands enjeux : réussir l'intégration des migrant-e-s, permettre aux sociétés de prospérer dans la diversité et les aider à renforcer leur capacité de résilience face à la violence et aux conflits ethniques et religieux. Plus que jamais en Europe, la ville devient plurielle : les réfugié-e-s, les demandeuses et les demandeurs d'asile, les travailleuses et les travailleurs migrants et leurs familles, les étudiant-e-s et les professionnel-le-s étrangers composent un tissu urbain cosmopolite.

Le populisme xénophobe, qui se nourrit des craintes des citoyens et des citoyennes face à l'instabilité économique et géopolitique, continue pourtant d'alimenter une rhétorique hostile aux migrant-e-s et un discours construit sur des clivages identitaires qui suscitent une opposition de plus en plus forte à l'idée autrefois communément admise qui consiste à voir dans le multiculturalisme un élément positif et souhaitable pour nos sociétés.

Des études montrent que l'opinion et les politiques publiques sont interdépendantes et que l'on observe dans les pays dotés de politiques d'intégration plus inclusives un moindre sentiment de menace et, dans une certaine mesure, moins d'attitudes négatives envers les immigrant-e-s. En outre, selon une étude récente, les politiques d'intégration interculturelle amènent les sociétés d'accueil à faire confiance aux immigrant-e-s et à s'apercevoir des avantages de l'immigration, ce qui favorise une meilleure qualité de vie dans des villes plurielles¹.

Le Conseil de l'Europe a mis au point, testé et validé une approche interculturelle de l'intégration des migrant-e-s et de la gestion de la diversité, en conjuguant la dimension « droits humains » (égalité des droits, des devoirs et des chances pour tous, dignité et non-discrimination) et la dimension « confiance sociale » (reconnaissance de la diversité comme un facteur favorisant le développement de la société, la participation, le brassage interethnique et l'interaction positive), afin de créer un sentiment d'appartenance, de promouvoir le pluralisme et une identité collective reposant sur des valeurs communes.

Approuvé par la [Recommandation CM/Rec\(2015\)1 sur l'intégration culturelle](#), le modèle de politique d'intégration interculturelle favorise un processus à double sens consistant en une gestion efficace, positive et durable de la diversité, grâce à une participation active des communautés, des organisations et des entreprises, sur la base d'une reconnaissance mutuelle et réciproque. Depuis 2007, cette approche est au cœur du [programme « Cités interculturelles » \(ICC\)](#), qui aide les collectivités locales à concevoir et mettre en œuvre des politiques d'intégration inclusives.

¹ Voir « [Comment l'intégration interculturelle peut-elle induire une meilleure qualité de vie dans les villes diversifiées](#) ».

« L'atout de la diversité », telle est l'idée maîtresse sur laquelle repose le modèle politique des Cités interculturelles ; en effet, dès lors qu'elle est gérée de manière compétente et dans un esprit d'inclusion, la diversité peut être un atout pour les communautés, les organisations et les entreprises. Les politiques d'intégration interculturelle sont donc élaborées dans une perspective d'interculturalité, autrement dit en tenant compte des talents, des compétences et du potentiel de chacun et chacune (plutôt que de sa vulnérabilité et de ses besoins essentiels), dans une approche envisageant la société dans son ensemble².

Les principaux éléments nécessaires à la mise en œuvre du modèle des politiques interculturelles visent concrètement à :

- Établir un cadre de droits et de responsabilités ;
- Préparer toutes les parties prenantes à changer, en relayant la vision d'une société ouverte reposant sur des valeurs communes ;
- Favoriser un sentiment d'appartenance et la réciprocité culturelle ;
- Promouvoir le pluralisme culturel et la complexité des identités en tenant un discours engagé et en menant des actions symboliques ;
- Associer des personnes d'origines diverses à la prise de décisions dans les institutions publiques, qu'elles soient politiques, éducatives, sociales, économiques ou culturelles ;
- Accroître l'influence des lieux de rencontre et d'« hybridation » des cultures ;
- Promouvoir la compétence interculturelle dans les organisations publiques, privées et de la société civile pour leur donner les moyens de gérer les conflits de manière positive, de briser les stéréotypes et d'engager un débat sur les effets et le potentiel de la diversité pour le développement de la société.

Le programme « Cités interculturelles » aide les villes à :

- Réduire au minimum les tensions et les conflits liés à la diversité ethnoculturelle ;
- Mettre en place un modèle de gouvernance permettant à tous les membres de la communauté, quelles que soient leur origine ou leur situation, d'accroître leur potentiel et de contribuer à la prospérité locale ;
- Éliminer les clivages entre les groupes ethniques, instaurer un climat de confiance et promouvoir la cohésion sociale ;
- Rendre l'espace et les services publics accessibles à tous, en brisant le cercle vicieux de l'exclusion qui va de pair avec la ségrégation ethnique ;
- Créer des possibilités de forte interaction entre des personnes d'origines et de milieux divers ;
- Accroître l'influence des innovateurs interculturels au sein des institutions publiques et de la société civile ;
- Bâtir une rhétorique et des discours politiques positifs pour accompagner les politiques publiques, valoriser le tissu cosmopolite des sociétés actuelles et promouvoir une approche équilibrée de la diversité dans les médias pour véhiculer une image positive des migrant-e-s et des groupes minoritaires.

Le programme a recours à une panoplie d'outils d'évaluation, à des méthodologies innovantes, à l'apprentissage par les pairs et à des orientations pour accompagner les collectivités locales dans la

² Voir le [Guide pratique pour l'application du modèle urbain de l'intégration interculturelle -Edition révisée de 2019.](#)

mise en œuvre de leurs stratégies de gestion de la diversité et d'intégration des migrant-e-s et permettre le transfert des innovations et des bonnes pratiques.

L'index des Cités interculturelles est un instrument de comparaison des performances, composé de 83 indicateurs, qui permet aux villes de voir à quel niveau elles se situent en matière d'intégration culturelle, d'identifier les domaines sur lesquels concentrer leurs efforts à l'avenir et de recenser les autres villes susceptibles d'inspirer des bonnes pratiques dans chaque domaine d'action. Les villes reçoivent la visite d'expert-e-s qui vérifient les résultats de l'Index des Cités interculturelles et examinent la gouvernance et les politiques de la ville sous l'angle de l'interculturalité, en vue d'adresser des recommandations.

Des événements thématiques autour de l'élaboration de politiques et de la définition d'une vision sont régulièrement organisés pour permettre aux responsables politiques et aux élu-e-s de mieux saisir les enjeux liés à la diversité et d'élaborer des solutions politiques ciblées. Des visites d'étude sont organisées dans les villes « modèles » qui ont obtenu d'excellents résultats dans un domaine d'action spécifique pour permettre aux autres villes de découvrir de bonnes pratiques. La réunion annuelle des coordinateurs et coordinatrices des Cités interculturelles est l'occasion d'échanger, de nouer des contacts, de planifier des activités conjointes et d'avoir un échange de vues sur des questions stratégiques telles que l'évaluation des retombées des stratégies interculturelles locales et leur viabilité.

Des guides méthodologiques sur des thématiques particulières ont également été élaborés et portent notamment sur : 1) la mise en œuvre de la stratégie interculturelle ; 2) la police de proximité ; 3) les stratégies « anti-rumeurs »³; 4) les processus participatifs de cartographie du patrimoine culturel commun ; 5) la mise en place des connecteurs de diversité pour les start-ups ; 6) la participation des migrant-e-s à la gestion des situations d'urgence⁴.

Enfin, le réseau des Cités interculturelles est une communauté mondiale de membres qui agit comme un laboratoire d'innovation politique. Il compte actuellement 140 villes membres, parmi lesquelles des villes d'Australie, du Canada, d'Israël, du Japon, du Mexique, du Maroc, de la République de Corée et des États-Unis. Il existe des réseaux nationaux actifs de villes en Australie, en Italie, au Maroc, en Norvège, au Portugal, en Espagne, en Ukraine et au Royaume-Uni.

Les cités interculturelles et le GT-ADI-INT

D'un pays d'Europe à l'autre, les compétences des autorités nationales, régionales et locales en matière de politiques d'immigration et d'intégration varient considérablement. Ce paysage institutionnel complexe reflète le caractère transversal et interdisciplinaire de l'intégration et rend particulièrement difficiles la conception et la mise en œuvre de politiques cohérentes et coordonnées entre les différents domaines d'action et niveaux de gouvernement.

Or, de solides arguments plaident en faveur d'une coordination des politiques nationales et locales et de leur orientation vers une approche plus inclusive. L'élaboration des politiques d'inclusion des migrant-e-s et des réfugié-e-s, compte tenu de leur caractère transversal, tirerait assurément profit d'une plus grande consultation et coordination entre tous les acteurs concernés. Qui plus est, leur réussite dépend en dernier lieu de la capacité à faire en sorte que les institutions de l'État, les collectivités locales et régionales, la société civile, les citoyens et les citoyennes se les approprient et s'investissent pleinement en leur faveur.

³ Cette méthodologie s'attache à l'élimination des causes profondes de la discrimination. Elle consiste à cartographier et éradiquer les préjugés et les rumeurs liés à la diversité qui favorisent les attitudes discriminatoires et racistes.

⁴ Voir les "[Documents thématiques](#)" sur le site internet des Cités interculturelles.

Fort de tout ce qui précède, le programme des Cités interculturelles a lancé, en novembre 2017, le « Laboratoire des politiques d'intégration inclusive », une initiative qui vise à promouvoir la coopération et à permettre le transfert d'innovation, la coordination et la cohérence des politiques parmi les autorités locales, régionales et nationales en matière d'intégration des migrants-e-s. Le deuxième objectif était d'encourager les autorités nationales – et s'il y a lieu –régionales à adopter une approche interculturelle de l'intégration des migrant-e-s et des réfugié-e-s, conformément aux précédentes recommandations du Comité des Ministres.

Ces dernières années, le laboratoire politique a examiné les stratégies d'intégration nationales et locales existantes et encouragé les échanges avec les responsables politiques d'un petit nombre d'États membres du Conseil de l'Europe et de cités interculturelles. Il s'est appuyé pour ses travaux sur les normes internationales en la matière et sur les résultats positifs des approches d'intégration interculturelle au niveau local. Le GT-ADI-INT poursuivra et intensifiera les travaux engagés par le laboratoire, afin d'aider le CDADI à orienter l'action intergouvernementale du Conseil de l'Europe dans le domaine des politiques d'intégration interculturelle et de gestion positive de la diversité.